



CABINET
Service communication

Marseille, vendredi 10 février 2012

Signature d'une convention de coopération entre les forces de l'ordre et l'hôpital Saint Joseph



A l'initiative de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône (D.D.S.P), l'Etat (le préfet délégué pour la défense et la sécurité et le directeur départemental de la sécurité publique) et l'Hôpital Saint Joseph, situé dans le 8^e arrondissement de Marseille, ont signé hier après midi une convention fixant les modalités de collaboration entre les forces de l'ordre et la direction de l'hôpital.

Le texte, qui permet de répondre aux attentes du personnel et des usagers de l'hôpital Saint Joseph suite à des actes de violences verbales ou physiques et à des vols commis dans l'établissement, a pour objet l'amélioration de la sécurité au sein de l'hôpital Saint Joseph, dans les services en général et les urgences en particulier, ainsi qu'à leurs abords immédiats.

Il s'agit notamment de renforcer la coopération avec les services de police, dans le respect des règles déontologiques propres aux personnels de santé.

La D.D.S.P a ainsi désigné des référents dont les coordonnées directes ont été transmises à l'hôpital, et a ouvert pour ce dernier la possibilité de venir déposer plainte sur rendez-vous, afin d'éviter des délais d'attente. Des patrouilles de la sécurité publique effectueront également des passages aux abords de l'établissement.

En contrepartie, l'hôpital Saint Joseph s'engage à limiter les délais d'attente au service des urgences, souvent à l'origine de conflits susceptibles de dégénérer, et à restreindre l'accès à ce service.

Les actes de délinquance devront systématiquement faire l'objet d'un signalement aux forces de l'ordre, par le biais d'un formulaire type.

Une réunion de concertation entre le commissariat du 8^e arrondissement et le responsable de la sécurité de l'hôpital sera organisée trimestriellement.

Contact presse : 04 84 35 41 33/36
